

Chambéry, le 7 juillet 2017

L'Inspecteur d'académie  
Directeur Académique  
des services de l'Education nationale de la Savoie

à

Mesdames et messieurs les enseignants à 80%  
s/c des directrices et directeurs d'écoles

s/c de Mesdames et messieurs les IEN

Cabinet

Réf : 2017-38  
Affaire suivie par  
Odile Grumel, IEN-A  
Alexandra Genet

Téléphone  
04.79.69.16.36  
Télécopie  
04.79.69.72.99

Mél.  
Ce.ia73-cabinet@ac-grenoble.fr

**Objet : Organisation du service des enseignants exerçant à 80%**

Mesdames, Messieurs,

Pour l'année scolaire 2017-2018, vous avez souhaité exercer à 80% et j'ai accédé à cette demande qui va dans le sens d'une meilleure prise en compte des besoins des personnels.

A compter du 1er septembre 2017, votre temps de service s'organisera comme suit :

**un service à 75% pour toute l'année scolaire  
et 7 journées supplémentaires à effectuer**

Pour vous permettre de vous organiser, je vous demande d'ores et déjà de noter que ces 7 journées supplémentaires seront mises en œuvre sur les semaines suivantes :

**- en 2017**

semaine du 2 octobre (s. 40)  
semaine du 9 octobre (s. 41)  
semaine du 16 octobre (s. 42)  
semaine du 13 novembre (s. 46)

**- en 2018**

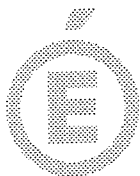
semaine du 14 mai (s. 20)  
semaine du 22 mai (s. 21)  
semaine du 28 mai (s. 22)

Pour les semaines mentionnées ci-dessus, vous effectuerez donc votre service à 75% et vous serez affecté en remplacement dans une autre école pour la journée supplémentaire. Mes services seront attentifs et feront en sorte de vous permettre d'effectuer ces sept remplacements dans des écoles compatibles avec vos adresses administratives ou personnelles. Par ailleurs, je vous demande de prendre toute disposition nécessaire pour ces 7 dates.

Adresse postale  
Direction des services départe-  
mentaux de l'éducation nationale  
131 avenue de Lyon  
73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux  
131 avenue de Lyon  
73000 Chambéry

site internet  
<http://www.ac-grenoble.fr/ia73/>



De plus, et afin de pouvoir organiser la formation que nous proposerons aux enseignants que vous remplacerez pendant ces 7 jours, je vous demande de faire parvenir, à votre Inspecteur de circonscription, l'organisation hebdomadaire de votre service pour le **6 septembre** impérativement.

2/2

Les enseignants exerçant à 80% sur les postes suivants : Maître E, UPE2A, ULIS, TRB FLE, effectueront ces sept journées sur leur poste et sur leurs missions habituelles.

Cette organisation fera l'objet d'une évaluation avant son éventuelle reconduction en 2018 – 2019.

Pour le recteur et par délégation,  
L'Inspecteur d'académie-Directeur académique

Frédéric GILARDOT